

AIERG

Association Intercommunale
pour l'Epuration Région
Grandson

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL Mercredi 1^{er} octobre 2025 à Concise

A l'attention des communes membres de l'AIERG et pour affichage au pilier public

Présidence :
Monsieur Antonio Vialatte

Dans sa séance du 1^{er} octobre 2025,

Le Conseil intercommunal de l'AIERG,

- sur proposition du comité directeur,
- ayant pris connaissance du préavis n° 44/25 relatif au budget 2026 de l'AIERG
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

d'accepter le budget 2026 de l'AIERG amendé

- sur proposition du comité directeur,
- ayant pris connaissance du préavis n° 45/25 relatif au crédit d'études II pour les phases SIA 32 à 41 (jusqu'à appel d'offres) dans le cadre de la réalisation des tronçons et des STAP entre les Pins (Grandson) et Concise
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- d'autoriser le comité directeur à poursuivre le deuxième volet d'études pour les phases SIA 32 à 41 (jusqu'à appels d'offres) dans le cadre de la réalisation des tronçons et des STAP entre les Pins (Grandson) et Concise
- d'autoriser le comité directeur à engager une procédure en gré à gré exceptionnel pour les mandats concernés par le préavis 45/25
- de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 515'000.- TTC
- de financer ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- d'amortir ce montant sur une période de 10 ans, à raison de CHF 51'500.- par année, dès l'année suivant la clôture du préavis ;

Ainsi fait en séance du Conseil intercommunal de l'AIERG, le 1^{er} octobre 2025

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'EPURATION REGION GRANDSON

Le Président

La Secrétaire



Antonio Vialatte



Virginie Lénart